

Grille d'autoanalyse du plan de cours

Nom : _____

Titre du cours et son numéro : _____

Date : _____

Cette grille vous assure de n'avoir rien oublié.

1. Page couverture

Les éléments suivants sont présents :

- Identification du document : Plan de cours ;
- Nom de l'institution ;
- Nom du campus ;
- Nom du département ;
- Titre et numéro du cours ;
- Pondération ;
- Nom de l'enseignante ou de l'enseignant ;
- Numéro de bureau, téléphone ;
- Adresse de courrier électronique ;
- Session et année.

2. L'introduction

- Les informations sur les préalables sont conformes à celles contenues dans le plan-cadre ;
- La description de la relation entre le cours et les autres cours du programme est adéquate ;
- L'explication de la pondération du cours est présentée dans l'introduction ;
- L'explication de l'utilité du cours est présente.

3. Le tableau d'objectifs et standards

- Le tableau est la reproduction intégrale des objectifs et standards décrits dans le plan-cadre.

4. Le contenu du cours

- Le contenu est conforme à celui du plan-cadre ou est en lien avec les indications fournies par les éléments de la compétence et les critères de performance ;
- Le contenu développé par différents enseignants est équivalent.

5. Les méthodes d'enseignement et les activités d'apprentissage

- Les méthodes d'enseignement sont identifiées ;
- Les méthodes d'enseignement sont au nombre de plus de deux ;
- Les méthodes d'enseignement sont adaptées au contenu et au temps alloué ;
- Les activités d'apprentissage sont identifiées ;
- Les activités d'apprentissage sont au nombre de plus de deux.

6. L'évaluation des apprentissages

- Les activités d'évaluation respectent la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) et les règles départementales d'évaluation des apprentissages;
- La pondération des activités d'évaluation est précisée adéquatement ;
- La pondération de l'épreuve finale est conforme à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) et aux règles départementales d'évaluation des apprentissages ;
- Les critères d'évaluation de l'épreuve finale sont présents et en lien avec les objectifs et standards ;
- La pondération des critères d'évaluation de l'épreuve finale est présente ;
- Le mode d'évaluation respecte la PIÉA et les règles départementales d'évaluation des apprentissages quant à la qualité de la langue ;
- Les modalités d'évaluation formative sont explicites ;
- Les modalités d'évaluation sommative développées par différents enseignants sont équivalentes.

7. Le calendrier des activités

- Le calendrier des activités présente minimalement les semaines ou les blocs, l'élément de compétence et les balises de contenu ;
- Un échéancier complet des dates d'examen et de remise des travaux est présenté.

8. Les règles départementales

- Les règles départementales relatives à la présence aux cours, aux retards, au plagiat, à la remise des travaux, aux conditions de réussite du cours sont indiquées.

9. Le matériel requis

- Le matériel requis est clairement mentionné.

10. La bibliographie

- La bibliographie est présentée conformément aux indications contenues dans le Guide méthodologique en vigueur au collège.